

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL 17 DECEMBRE 2020

1. DEL/2020/FI/166 Budget Primitif – Budget Principal

Il s'agit du vote du budget primitif 2021 du budget principal de la ville.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 21 450 000 euros ;
- Section d'investissement = 4 535 000 euros.
-

VOTE : 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

2. DEL/2020/FI/167 Vote des taux d'impôts locaux 2021

Comme chaque année, en même temps que le vote du Budget Primitif, vote des taux des impôts locaux. Aucune hausse pour la 11^{ème} année consécutive.

VOTE : UNANIMITE

3. DEL/2020/FI/168 Budget Primitif – Budget annexe Zéphyr

Il s'agit du vote du budget primitif 2021 du budget annexe de la salle de spectacle « Le Zéphyr ».

Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 907 000 euros ;
- Section d'investissement = 155 000 euros.

Compte tenu de la spécificité de l'activité érigée réglementairement en Budget Annexe, les prévisions budgétaires restent très difficiles à anticiper. En raison du COVID-19, l'année 2020 n'a connu que très peu de réalisations. Par ailleurs pour 2021, la programmation des spectacles est très faiblement engagée. Le Budget 2021 a donc été construit sur la base de celui de l'année (et donc la programmation) de 2019. La subvention d'équilibre provenant du budget principal, pour l'année 2021, est estimée à hauteur de 406 772 euros.

VOTE : 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

4. DEL/2020/FI/169 Budget Primitif – Décision modificative n°3

D'une faible importance en termes de masse budgétaire réaffectée, cette décision modificative prévoit notamment deux types de dépenses :

- Le remboursement d'un trop perçu de subvention reçu de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour une opération de « sécurisation dans les écoles » ;
- La reprise du disponible sur certaines lignes budgétaires pour les réaffecter à d'autres lignes pour l'achat de matériels et équipements, ou le lancement ou l'achèvement de petits travaux dans le cadre des PPIM(s).

VOTE : UNANIMITE

5. DEL/2020/FI/170 Budget annexe le Zéphyr – Décision modificative n°2

Cette décision modificative prévoit l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires à la captation et la diffusion des séances du Conseil Municipal, délocalisé dans la salle du Zéphyr.

Ce dispositif mobile pourra, par ailleurs, être utilisé et déployé pour d'autres actions ou opérations, ainsi que mis à disposition des entreprises louant la salle du zéphyr.

VOTE : UNANIMITE

6. DEL/2020/FI/171 Budget Principal - Exercice budgétaire 2021 – constitution de provisions et charges

Comme chaque année, en même temps que le vote du Budget Primitif, la ville prévoit une provision pour faire face aux risques et charges exceptionnels de gestion courante. Compte tenu cette année en particulier du COVID-19, cette provision est fixée à 50 000 euros, comme en 2020.

VOTE : UNANIMITE

7. DEL/2020/FI/172 Validation des comptes 2019 de la Caisse des Ecoles – dissolution

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les comptes 2019 de la caisse des écoles et autorise leur intégration dans les comptes de la ville au cours de l'exercice 2020.

VOTE : UNANIMITE

8. DEL/2020/FI/173 Caisse des Ecoles – approbation du compte de gestion 2019

Cette délibération annonce que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Payeur de Lys lez Lannoy, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et qu'il est conforme aux écritures et résultats comptables repris dans les comptes de l'ordonnateur

VOTE : UNANIMITE

9. DEL/2020/FI/174 Subventions 2021 aux associations

Comme chaque année, dans la continuité du vote du Budget Primitif n+1, l'assemblée délibérante vote les subventions accordées aux différentes associations de la ville. Ces dernières tiennent compte du GOPH 2020 – 2026 et des différentes propositions des associations afin de soutenir leurs projets d'intérêt local.

VOTE : 23 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ET 8 NON VOTANTS

10. DEL/2020/DG/175 Règlement Intérieur du Conseil Municipal - modifications

M le Maire expose au Conseil Municipal que le règlement intérieur adopté le 30 septembre dernier a fait l'objet de remarques de la part de Monsieur le Préfet. Ces remarques ont été prises en compte et proposée à la commission spéciale qui s'est réunie le 9 décembre 2020. A la suite de l'instruction de ces modifications, le vote de l'assemblée est de nouveau sollicité.

VOTE : UNANIMITE

11. DEL/2020/RH/176 Participation de la collectivité à la protection sociale

Cette délibération modifie la délibération DEL/2016/RH/89 en date du 30 juin 2016 concernant la participation à la protection sociale.

Désormais la participation sera de 15€ par mois au lieu de 40€ par an. Le principe de la labellisation est maintenu.

VOTE : UNANIMITE

12. DEL/2020/RH/177 Recrutement de 4 postes permanents Police Municipale – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'augmentation du temps de présence des policiers municipaux à 6 jours sur 7 puis à 7 jours sur 7, il y a lieu de créer 4 emplois permanents, soit 3 policiers municipaux et 1 A.S.V.P

VOTE : UNANIMITE

13. DEL/2020/RH/178 Définition des lignes directrices de gestion

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 implique la nécessité de définir les lignes directrices de gestion. Il y a lieu de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la Ville.

VOTE : UNANIMITE

14. DEL/2020/CL/179 Renouvellement des conventions culture

Il s'agit du renouvellement des conventions d'objectifs en lien avec le GOPH et des conventions de mise à disposition de moyens.

VOTE : UNANIMITE

15. DEL/2020/PO/180 Tarifs des concessions dans le cimetière communal

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la non augmentation des tarifs.

VOTE : UNANIMITE

16. DEL/2020/SP/181 Renouvellement des conventions sport

L'ensemble des conventions d'objectifs et de moyens entre la ville et les associations sportives ont été revues. Les objectifs ont été redéfinis et sont en phase avec les orientations du GOPH 2020-2026. Ces conventions d'objectifs ont une durée de 3 ans.

Les conventions de moyens concernent surtout les mises à disposition de locaux.

VOTE : UNANIMITE

17. DEL/2020/AS/182 Renouvellement des instances de concertation participative

L'épidémie de Covid-19 qui touche la France depuis le 16 mars 2020 a engendré une crise sanitaire, mais ses répercussions sont aussi sociales et participatives. En effet, les évènements annulés ou réorganisés à huis clos, les réunions et rassemblements interdits, ont provoqué un arrêt brutal ou une restriction des activités de la Ville et ont par conséquent fortement impacté la mobilisation des instances participatives Hémoises.

Ainsi, afin de conserver la pertinence de ces instances et leur dimension participative, la Ville de Hem souhaite prolonger d'une année le mandat des membres du Conseil de la Jeunesse et du Conseil des Seniors à compter de la date de fin de leurs mandats respectifs.

VOTE : UNANIMITE

18. DEL/2020/EJ/183 PIA de la MEL – projet jeunesse

La Métropole Européenne de Lille (MEL), sur la base d'un accord de groupement réunissant 15 villes dont la ville de Hem et plusieurs associations locales œuvrant pour la jeunesse, a déposé le 15 mai 2016 un projet intitulé « Investir dans les jeunesse de la Métropole Européenne de Lille ». Ce projet a été validé par l'ANRU en décembre 2016. Il a donné lieu à la signature d'une convention entre l'ANRU et la MEL pour la période 2017-2020.

La MEL et la ville de Hem ont signé une convention subséquente le 23 mai 2017, puis un premier avenant en date du 23 juillet 2019.

Deux actions sont ainsi concernées :

- Une action en intercommunalité avec les villes de ROUBAIX, CROIX, LYS-LEZ-LANNOY (pour travailler en collaboration sur les parcours de jeunes, en majorité les cas les plus difficiles),
- Une action portée par la ville de HEM pour élargir les lieux de « captation » des jeunes.

Aujourd'hui, il convient d'acter l'avenant de prolongation du PIA Jeunesse jusqu'au 30 juin 2021, à budget constant.

VOTE : UNANIMITE

19. DEL/2020/AE/184 Renouvellement des conventions Education Jeunesse

Il s'agit ici de renouveler les conventions suivantes :

- AJTF : Convention d'objectifs, de mise à disposition de locaux et financière ;
- Ecole et Quartier : Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux ;
- Le Tremplin : Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux ;
- Ordinat'Hem insertion et scolaire : Convention d'objectifs, de mise à disposition de locaux et de personnel, convention financière.

VOTE : UNANIMITE

20. DEL/2020/CL/185 Pass'Sport culture séniors – modification de règlement

Il est proposé d'étendre le dispositif aux associations dites « clubs séniors » de Hem. Ainsi les personnes pouvant prétendre au dispositif pourront en bénéficier en adhérant à un club séniors héminois.

Auparavant, seules les associations sportives et/ou culturelles étaient concernées.

VOTE : UNANIMITE

21. DEL/2020/AS/186 Renouvellement des conventions sociales

La Ville de Hem a signé des conventions d'objectifs, de locaux et de mise à disposition de matériel avec plusieurs associations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

VOTE : UNANIMITE

22. DEL/2020/UR/187 NPRU Lionderie Trois Baudets - achat de terrains appartenant aux copropriétaires de la Lionderie

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Hem a été cosignataire, en date du 20 décembre 2019, de la Convention Pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille qui prévoit notamment la restructuration des quartiers Lionderie et Trois Baudets de Hem ainsi que plusieurs sites dans les quartiers Hauts Champs et Longchamp. En lien avec ce programme, il apparaît opportun pour la ville de se porter acquéreur de différents terrains appartenant aux copropriétaires du quartier de la Lionderie qu'il s'avère utile de maîtriser dans le cadre de l'actuel projet de renouvellement urbain.

VOTE : UNANIMITE

23. DEL/2020/AS/188 Convention et plan d'action TFPB de Vilogia – modificatif

Par délibérations en dates des 30 juin et 6 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention dite « TFPB » et a validé le plan d'actions correspondant au travers duquel le bailleur Vilogia s'engage à intervenir de façon plus importante en faveur des populations des quartiers classés en politique de la Ville à Hem.

Afin d'être en cohérence avec la prolongation du contrat de ville d'agglomération jusqu'au 31 décembre 2022 et la demande faite par l'Union Sociale pour l'Habitat en date du 6 octobre 2020, la MEL propose une modification de l'article IX de la convention TFPB « Article IX : Durée de la convention, clause de revoyure », intégrant la nouvelle échéance du contrat de ville métropolitain, à savoir, 2022.

VOTE : UNANIMITE

24. DEL/2020/AS/189 Association des Restaurants du Cœur – attribution d'une subvention exceptionnelle

Afin de soutenir l'association durant cette période hivernale - et de pandémie de surcroit - qui s'annonce plus soutenue encore cette année, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 1 000 € à l'Association Départementale des Restos du Cœur.

VOTE : UNANIMITE

25. DEL/2020/DG/190 Cession d'un fonds de commerce – 3 place de Verdun

Par délibération DEL/2020/DG/133 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à céder le fonds de commerce au profit de la SAS L'HIRONDELLE 2 au prix de 44 000€ TTC décomposés comme suit : 12.986,38€ d'éléments incorporels et 31.013,62€ d'éléments corporels.

La présente délibération complète la DEL/2020/DG/133 en y intégrant les modalités de paiement inconnues lors du conseil municipal du 30 septembre 2020.

La ville souhaite permettre au cessionnaire de procéder au paiement du fonds de commerce de façon échelonnée à termes égaux sur 5 ans soit 60 mois.

VOTE : UNANIMITE

26. DEL/2020/DG/191 Remise gracieuse des loyers Ferme Braquaval

Considérant que la réalisation des travaux actuels entraîne des perturbations pour le bon fonctionnement des activités des 2 locataires ayant une activité économique précédemment mentionnées, une remise gracieuse pour les baux des sociétés « FRT » et « Les Tours du Malt », d'une durée de 2 mois de loyers sur la période du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021 sera appliquée. Pour ces sociétés, le paiement des loyers démarrera au 1 février 2021.

Une remise gracieuse pour le bail d'habitation de Monsieur LAFOLIE et de Madame MOREL pour le mois de septembre 2020 sera appliquée. Le loyer est donc perçu à compter du 1er octobre 2020.

L'entretien des parties communes n'ayant pu être réalisé pour les mêmes motifs, une remise gracieuse sera appliquée sur la période du 1er octobre 2020 au 31 janvier 2021.

Ainsi, tous les loyers et charges pour les entreprises sont à percevoir à compter du 1 février 2021.

VOTE : UNANIMITE

27. DEL/2020/ST/192 Renouvellement des conventions service Environnement

Il s'agit du renouvellement des conventions d'objectifs en lien avec le GOPH et des conventions de mise à disposition de moyens.

VOTE : UNANIMITE

28. DEL/2020/DG/193 Police Municipale - Renouvellement de la convention de coordination des forces de police Nationale et Municipale

Considérant le déploiement de la police municipale mutualisée en termes de personnel et d'horaires, il convient de renouveler la convention de coordination.

VOTE : UNANIMITE

29. DEL/2020/DG/194 Police Municipale – renouvellement de la convention de mutualisation avec les villes partenaires

Afin d'assurer les conditions indispensables au bien vivre ensemble, la ville de Hem a prévu, lors de l'adoption du Guide des Orientations Politiques Hémoises 2020-2026, plusieurs dispositions visant à conforter le service de Police Municipale Mutualisée.

C'est ainsi qu'a été prévue une intensification de la présence policière, jusqu'à atteindre 7 jours sur 7, par le renforcement progressif des effectifs. Celle-ci se fera en concertation avec les villes membres de l'intercommunalité, qui participeront financièrement selon leurs besoins et leurs demandes.

VOTE : UNANIMITE